

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 24

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt juin, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD.

Absents donnant pouvoir : Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST.

Absents excusés : Yvon BRIANCEAU, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Sophie CHATELIER, Pauline CAILLONNEAU et Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D26062023_03 : Demande de subvention auprès du Département pour la restauration et sécurisation de l'Eglise Saint Jacques

Vu la délibération n°D29082022-01 du 29 août 2022 autorisant la demande de subvention départementale pour le projet de restauration et sécurisation de l'Eglise Saint Jacques ;

L'Eglise Saint Jacques est un monument à caractère patrimonial pour les Achards, commune lauréate du programme national « Petites Villes de Demain ».

Soucieuse de préserver la qualité architecturale de cet édifice et de garantir la sécurité des usagers, la commune souhaite engager des travaux de restauration partielle du sol qui est aujourd'hui fortement détérioré, celui-ci n'ayant jamais fait l'objet de restauration.

Le projet initial a été adapté suite aux conseils du service départemental de conservation du patrimoine et d'un architecte conseil du CAUE. Ainsi, les carreaux à remplacer seront reproduits à l'identique et posés selon les méthodes traditionnelles afin de garantir une bonne perméabilité du sol.

Le plan de financement initial était le suivant :

Département	30 %	16 326.43 €
Mairie des Achards	70 %	38 095.01 €
TOTAL (HT)		54 421.44 €

Le plan de financement actualisé est suivant :

Département	30 %	3 693.60 €
Mairie des Achards	70 %	8 618.40€
TOTAL (HT)		12 312.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le plan de financement actualisé tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Département de la Vendée une demande de subvention à hauteur de 3 693.30 € et ainsi qu'à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La Secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 04/07/2023
Au registre

Le Maire,

Michel VALLA

